

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 3 DECEMBRE 1874

LA SESSION LOCALE

Lorsque nos abonnés recevront ce numéro, les Chambres de Québec se seront réunies, et la politique du cabinet Boucherville sera officiellement connue.

Cette session promet d'être intéressante à plus d'un titre. La curiosité du public est en éveil à l'endroit des nouveaux ministres. Deux d'entre eux, M. Church et M. Angers, sont à peu près inconnus à la Chambre actuelle, et l'on a hâte de savoir si chez eux la valeur a devancé l'expérience et le nombre des années. M. Church siégeant à Québec dans le premier parlement, et M. Achintre dans ses *Portraits Parlementaires* l'appelait « l'un des meilleurs députés du temps présent et l'une des réserves de l'avenir. » M. de Boucherville partageait cette opinion, puisqu'il est allé le chercher dans la vie privée pour l'associer à son œuvre. Quant à M. Angers, il a conquis à Québec la réputation d'un avocat de premier ordre; il lui reste à faire ses preuves en Chambre. Son discours de Sherbrooke a bien disposé l'opinion en sa faveur.

Ensuite, on se demande quelle attitude vont prendre vis-à-vis du ministère M. Ouimet, M. Chapleau et M. Rivine. Les uns prêtent à celui-ci l'intention de s'allier ouvertement avec l'opposition; les autres disent que M. Ouimet et M. Chapleau seront franchement ministériels. Les calculs vont leur train. L'on saura à quoi s'en tenir dès les premiers jours de la session, car durant les débats sur l'adresse il sera inévitablement question de l'enquête dans l'affaire des Tanneries, et les principaux intéressés ne pourront garder le silence.

Le ministère se maintiendra-t-il? Les journaux de l'opposition annoncent sa chute prochaine; les feuilles amies lui prédisent longue vie. C'est la vieille histoire des luttes pendantes, des élections populaires où chaque candidat est également certain de remporter la victoire. On peut dire néanmoins, sans crainte de se tromper, que si le cabinet conservateur est défait, c'est qu'une majorité conservatrice l'aura bien voulu. Il est vrai que les suicides sont fréquents de nos jours.

OSCAR DUNN.

NOUVELLES

M. Hurteau, M. P. pour l'Assomption, a résigné le 23 sur preuve de corruption par ses agents.

On annonce que la pétition contre l'élection de M. Mousseau, député à la Chambre des Communes pour le comté de Bagot, a été retirée.

La cause de l'élection contestée des Deux-Montagnes a été fixée au 11 janvier prochain. Elle sera instruite à Ste. Scholastique.

Une dépêche de St. Jean Port Joli annonce que le juge Casault a rejeté la pétition contre l'élection de M. Casgrain, député de l'Islet.

Le gouvernement a commencé depuis quelque temps à payer l'indemnité seigneuriale. Au-delà de \$800,000 ont été données.

La *Revue des Deux-Mondes* publie dans sa dernière livraison un article sur les *Pêcheries de Terre-Neuve* signé *Un officier de Marine*, et qu'on attribue au commandant Humann.

On doit bientôt commencer la construction d'un nouveau pont en fer sur la Chaudière, près d'Ottawa. Ce pont coûtera entre trente et quarante mille piastres. Le gouvernement fédéral s'engage à payer les deux tiers et la ville d'Ottawa l'autre tiers.

Le juge Coursol, V. Hudon, J. L. Cassidy, A. Jodoin, l'Abbé Chabert et autres demanderont à la Législature Locale à sa prochaine session un acte pour incorporer « l'Institut National Spécial des Beaux Arts, Métiers et Industries. »

Le Rév. J. B. Primeau, de Worcester, dit le *Foyer Canadien*, se propose d'établir des salles de lecture et d'amusements dans sa paroisse, pour tenir la jeunesse éloignée des compagnies mauvaises et des divertissements dangereux.

On dit que Mgr. l'Evêque de Montréal a décidé de porter l'affaire Guibord devant la Chambre des Lords d'Angleterre. Il alléguerait que le jugement rendu par le Conseil Privé enfreint les garanties accordées à l'Eglise Catholique du Canada par le Traité de Paris, 1763.

Le Conseil de la Cité de Québec s'est prononcé au sujet du chemin de fer de Québec au Lac St. Jean. Après un long débat, le conseiller Russel proposa, secondé par le conseiller Chambers, d'accorder à la Compagnie un octroi de \$2,500 par mille sur tout le parcours du chemin. La résolution fut adoptée par 11 contre 10.

Mercredi, le 25, à Sherbrooke, l'honorable M. Chapleau a épousé Mademoiselle Marie-Louise King, fille du Lieut.-Colonel King, Major de Brigade.

M. l'abbé Dufresne, V. G., présidait à la cérémonie. Après le mariage, M. et Madame Chapleau partaient pour New-York par un train spécial mis à leur disposition par la compagnie du Massawippi.

Les Acadiens d'Egmont Bay, Ile du Prince Edouard, ont formé une société de discussion, dont le président est l'hon. Jos. O. Arsenault. Fonctionnant au sein d'une population essentiellement agricole, cette société de discussion s'occupe surtout d'agriculture.

Puisse le bel exemple de nos compatriotes d'Egmont Bay être imité dans nos paroisses de la Province de Québec.

Les habitants d'Egmont Bay reçoivent presque tous le *Moniteur Acadien*, et cette feuille n'est pas étrangère au progrès qui se manifeste dans cet endroit reculé de la Puissance.

On avait souvent prétendu, dit le *Canadien*, que nos voisins, les Américains, sont bien plus adonnés à la lecture que nous. Cela n'est cependant pas le cas. D'après les derniers calculs, il y a, dans toute la Puissance, 550 journaux; aux Etats-Unis il y en a environ 55,000. Mais il faut se rappeler que la population de la République voisine est de près de 40,000,000, tandis que les Canadiens ne sont qu'au nombre de 4,000,000. Or, si l'on veut se donner la peine de faire une règle de trois bien simple, on se convaincra que la proportion entre le nombre de journaux publiés et la population, est exactement la même dans les deux pays.

On annonce la mort de M. Pierre Richard Lafrenaye, avocat, qui a succombé, le 22 à une grave maladie qui le minait depuis plusieurs mois.

Né aux Trois-Rivières, le 24 juin, 1824, M. Lafrenaye fut admis au Barreau en 1845 et se fit, en peu de temps, une position distinguée dans sa profession à Montréal et dans le district de Richelieu. Ses talents et ses connaissances légales lui valurent une nombreuse et lucrative clientèle, et il est du petit nombre de ses confrères qui ont fait fortune au Barreau.

M. Lafrenaye fut d'abord associé de feu M. Giard et plus tard de feu M. Joseph Papin, et dernièrement de M. Louis Armstrong. Il était professeur de droit à l'Université McGill.

M. Lafrenaye avait épousé Mlle Starnes, sœur de l'hon. Henry Starnes, décédée depuis plusieurs années. Il ne laisse qu'un fils, M. Richard Lafrenaye, de la Banque d'Espargnes.

En politique, M. Lafrenaye a toujours appartenu au parti libéral. Plusieurs fois, il refusa des candidatures au Parlement.

Les nouvelles de Terre-Neuve sont malheureusement bien tristes et viennent confirmer les bruits alarmants qui avaient déjà été répandus sur le sort de quelques goélettes et bateaux-pêcheurs. Le cyclone qui a causé tant de désastres s'est fait sentir à Terre-Neuve, et, comme l'année dernière à pareille époque, il a surpris une grande quantité de goélettes et de bateaux de pêche français qui se trouvaient sur les petits bancs. On compte, dit-on, six goélettes et neuf bateaux perdus corps et biens dans les eaux de Terre-Neuve.

Chaque goélette pouvait avoir 15 ou 16 hommes d'équipage, et chaque embarcation 3; ce serait donc plus de 100 marins disparus, presque tous de la baie de Cancale et de divers points de la Bretagne; parmi eux beaucoup étaient pères de famille et laissent des veuves et des orphelins sans ressources. Ces tristes nouvelles donnent malheureusement raison à ceux qui recommandent des assurances sur la vie des marins: il y a là une lacune à combler. Ces hommes, victimes de leur rude et dangereuse navigation, laisseraient au moins à leurs familles une somme relativement importantes, qui les mettrait pour longtemps à l'abri de la misère.

FAITS DIVERS

SOUTHBRIDGE, MASS.—Election des officiers de la Société St. Jean-Baptiste de Southbridge, Mass, le 2 Novembre.

G. J. Lamoureux, président.
V. W. Lamoureux, vice-prés.
J. D. Blanchard, sec.-arch.
Léon Gaduvas, sec.-cor.
Alex. Lataille, trésorier.
E. F. Lamoureux, coll.-trés.
Clément Bégin, ass.-coll.-trés.
Michel Surprenant, com.-ord.
Jos. Degriner, ass.-com.-ord.

Il est question d'avoir un cours de lectures françaises à Southbridge, Mass.

MORT D'UN CENTENAIRE CANADIEN.—Antoine Laurence, âgé de 102 ans, est mort à Richmond, Vt., la semaine dernière.

CANADIEN VAINQUEUR.—Nous voyons par les journaux de Plattsburg, N. Y., qu'à la joute des tireurs de carabine du club de cette arme, ouverte à tout le monde, le premier prix de la cible à 200 pas ainsi que le premier prix de celle à 400 pas ont été remportés par M. Aimé Aubin, fils, de Montréal.

ST. MARC.—Le village de St. Marc est dans l'émoi depuis une dizaine de jours, à l'occasion de la disparition subite d'un citoyen de cette paroisse, M. Auguste Paradis, cultivateur et propriétaire. M. Paradis était âgé de plus de soixante-dix ans et était encore robuste et plein de vigueur malgré son grand âge. Il était venu à Montréal au commencement du mois. M. Paradis, qui était célibataire, habitait seule une maison isolée et située sur la lisière du bois, à St. Marc de la Rivière Chambly.

Jeudi matin, 19 courant, ses voisins trouvèrent la maison vide, les portes enfoncées et l'intérieur offrant l'aspect d'un désordre complet et toutes les marques d'une éfraction. Ils constatèrent en même temps la disparition de M. Paradis, dont personne n'a pu retrouver aucune trace depuis lors. Toutes les suppositions sont qu'un meurtre a été commis, et que le corps de la victime a été caché quelque part dans les environs. Comme il est tombé une épaisse couche de neige depuis lors, les recherches sont devenues très-difficiles, et il serait presque impossible de découvrir le lieu où le corps se trouve déposé. La maison et les dépendances ont été visitées en tous sens sans succès.

M. Paradis avait été vu pour la dernière fois la veille, 18 courant, dans sa demeure. Comme il passait pour garder chez lui des sommes d'argent assez considérables, on suppose qu'il aurait été assassiné par des voleurs qui se seraient introduit chez lui et qui auraient ensuite fait disparaître son corps. On a trouvé son lit défait, les couvertures et les oreillers par terre. On n'a constaté toutefois la disparition d'aucun objet, mais on a découvert que les papiers de M. Paradis avaient été enlevés de l'endroit où on croit qu'il avait l'habitude de les tenir, et quelques-uns ont été trouvés dispersés sur le plancher. On n'a pu s'assurer cependant s'il en manquait et s'il a été volé de l'argent. L'éloignement où se trouve la maison du village, et son isolement, ont facilité la tentative des malfaiteurs et empêché que leur victime ait pu appeler du secours et se faire entendre des voisins.

M. Paradis menait une vie solitaire et retirée. Propriétaire de plusieurs terres d'une valeur assez considérable, il passait de plus comme nous l'avons déjà dit, pour posséder des sommes d'argent chez lui, et dans le cours des derniers mois, il fut volé à plusieurs reprises; il négligea toujours de faire des recherches sur ces vols et d'en appeler à la police, bien qu'il eût des soupçons assez fondés sur le compte de quelques individus des environs.

Aucune recherche sérieuse n'a été faite depuis le jour de la disparition de M. Paradis, à l'exception de l'examen de la maison et des dépendances. Un de nos détectives doit partir aujourd'hui pour se rendre à St. Marc et commencer une enquête en règle. C'est bien tard, et les assassins, si assassin il y a, ce qui est tout probable, ont eu tout le temps de faire disparaître les traces de leur crime et d'en rendre la constatation très-difficile sinon tout-à-fait impossible pour le présent. Mais mieux vaut tard que jamais.

M. Paradis était un citoyen de plus honorables et membre d'une des familles les plus respectables de St. Marc. Il s'était fait néanmoins quelques ennemis, dont il eût à souffrir, qui n'avaient contre lui d'autres motifs d'hostilité que sa vie isolée et solitaire. C'était cependant un homme doux et bienveillant.

L'AFFAIRE FORGET.—Cette affaire menace de rester profondément ensevelie dans le mystère qui la couvre depuis le commencement.

L'on se rappelle que quatre personnes d'Acton Vale avaient été accusées devant Son Honneur Magloire Lanctôt, Magistrat du district de St. Hyacinthe, d'être les auteurs de l'assaut brutal commis le 30 octobre dernier contre monsieur Forget, avocat. Ces personnes étaient Colbert Ducharme, hôtelier, Joseph Ducharme, homme de police, Alexandre Lamarche, menuisier, et Joseph Paquin, forgeron, tous quatre d'Acton-Vale. Elles avaient d'abord été emprisonnées pendant huit jours, puis admises à caution, exceptée Paquin pour lequel la poursuite fut discontinuée dès mardi dernier.

La cause avait été ajournée à mardi le 24 courant afin de permettre à la Couronne de faire faire de nouvelles recherches et d'obtenir d'autres informations. Cet ajournement fut inutile et les recherches sont demeurées complètement infructueuses.

Mardi la Couronne fut forcée d'admettre qu'il n'y avait pas lieu à procéder ultérieurement contre les accusés, et qu'ils devaient être mis de suite en liberté, vu qu'aucun des faits, revêtés jusqu'alors par l'enquête, n'était de nature à les incriminer et à justifier une plus longue détention.

Sur cette déclaration, son Honneur M. Lanctôt remarqua que les prisonniers sortaient avec honneur de l'épreuve que la justice avait dû leur faire subir, que leur caractère demeurait intact, et qu'il n'était permis d'entretenir aucun soupçon légal contre eux.

Comme on le voit, l'enquête qui vient de se terminer laisse toute cette affaire dans son premier état d'obscurité. Cette obscurité se dissipera-t-elle avec le temps? Espérons-le.

On nous informe que le nommé Paquin a été tellement inquiété par les procédés judiciaires faits contre lui et l'emprisonnement qu'il a subi, que sa raison en a été affectée. Il est probable toutefois que cette indisposition ne sera que temporaire.

RESURRECTION.—Le petit garçon d'un machiniste nommé Miller, demeurant dans Riverdale avenue, à Yonkers, Westchester County, est tombé malade jeudi matin. Un médecin a été appelé, a déclaré que le cas était grave, a ordonné une prescription et s'est retiré en annonçant qu'il reviendrait l'après-midi. Peu après son départ, le malade est tombé dans une prostration complète, et quand l'homme de l'art est revenu il n'a pu que confirmer ce que les parents redoutaient le plus au monde, la mort de l'enfant. En conséquence le petit défunt a été placé sur la glace, et les parents et les amis de la famille sont venus, suivant l'usage, faire la veillée du corps. Dimanche était le jour fixé pour l'enterrement. L'entrepreneur des pompes funèbres est arrivé dans l'après-midi, et en prenant le cadavre pour le mettre dans le cercueil, il a remarqué que les membres n'avaient pas la rigidité habituelle de la mort. Frappés par cette observation, les parents ont fait suspendre l'ensevelissement et envoyé chercher quatre médecins pour examiner le corps. Les doigts ayant été serrés avec une ficelle, les ongles n'ont pas tardé à se colorer, preuve que le cœur n'a pas cessé de battre. Dès qu'il a été certain que l'enfant vivait encore, des fortifiants lui ont été administrés, et de nouveaux symptômes d'existence se sont manifestés par degrés, quoique faiblement. A l'heure où nous écrivons, le petit Miller n'a pas rendu le dernier soupir, mais l'on ne conserve que très-peu d'espoir de le sauver. Les probabilités sont qu'il succombera, non à la maladie dont il avait été atteint subitement, mais à la congélation résultant de sa longue station sur la glace.